BNP PARIBAS FACTOR

ALERTE JURIDIQUE FO

LE TÉLÉTRAVAIL A SES RÈGLES.



FO vous informe, vous conseille et intervient.

Un refus ? Contactez FO BNP Paribas Factor.

Enregistrez • Partagez • Suivez-nous

Source : C. trav., art. L.1222-9 et L.1222-10

BNP PARIBAS FACTOR

LA RÈGLE

VOLONTAIRE ET ENCADRÉ.

Travail faisable dans les locaux, effectué hors de ceux-ci, de façon volontaire, avec les outils numériques.

Accord collectif ou, à défaut, charte après avis du CSE, s'il existe.

Sans accord ni charte : accord salarié-employeur formalisé par tout moyen.



Enregistrez • Partagez • Suivez-nous

Source : C. trav., art. L.1222-9

BNP PARIBAS FACTOR

VOS DROITS

LES MÊMES DROITS.

Mêmes droits que les salariés dans les locaux.

Poste éligible selon l'accord ou la charte : un refus doit être motivé.

Refuser un poste de télétravailleur n'est pas un motif de rupture.



Enregistrez • Partagez • Suivez-nous

Source : C. trav., art. L.1222-9

BNP PARIBAS FACTOR

L'EMPLOYEUR DOIT

PRIORITÉ ET ENTRETIEN.



- Priorité pour occuper ou reprendre un poste sans télétravail adapté à vos qualifications et compétences.
- Information sur les postes de cette nature disponibles.
- Un entretien chaque année, notamment sur votre charge de travail.

Enregistrez • Partagez • Suivez-nous

Source : C. trav., art. L.1222-10

BNP PARIBAS FACTOR

ACCIDENT

ACCIDENT EN TÉLÉTRAVAIL ?

Survenu sur le lieu du télétravail, pendant l'activité professionnelle : présumé accident de travail.



Enregistrez • Partagez • Suivez-nous

Source : C. trav., art. L.1222-9

BNP PARIBAS
FACTOR

QUE FAIRE ?

VOS 3 RÉFLEXES

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

1. Demandez l'accord collectif ou la charte télétravail applicable.
2. Poste éligible selon l'accord ou la charte et demande refusée : demandez la réponse motivée.
3. Accident pendant le télétravail : déclarez-le à votre employeur.

! Une question ? Contactez FO BNPP FACTOR.

Enregistrez • Partagez • Suivez-nous

Source : C. trav., art. L.1222-9 et L.1222-10